



Eau non potable dans location de vacances

Par **lizette**, le **11/08/2009** à **14:56**

Bonjour,

j'ai loué une maison en juillet 09 en ardèche, sur mon contrat de location rien ne stipulait que l'eau n'était pas potable hors mon fils ayant eu une gastro j'ai fait faire une analyse d'eau et celle ci s'avère non potable, (les propriétaires m'avaient fourni des packs d'eau en me disant que ce problème d'eau était ponctuel). Puis je les attaquer en justice et leur demandant un remboursement d'une partie ou tout du loyer pour ces 15 jours de vacances qui m'ont couté 800 e ???

merci pour votre réponse
cordialement